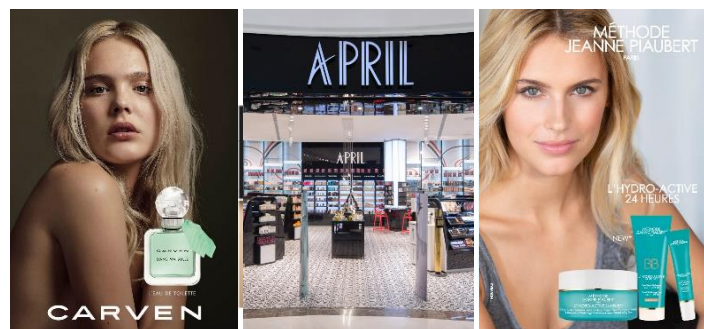


# GROUPE BOGART

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 2 juin 2021



## Tenue de l'assemblée générale mixte le 2 juillet 2021 à huis clos

JACQUES BOGART SA (Euronext Paris - Compartiment B - FR0012872141 - JBOG), spécialisé dans la création, la fabrication et la commercialisation de parfums et de produits cosmétiques de luxe, informe ses actionnaires que la prochaine assemblée générale annuelle mixte se tiendra à huis clos le :

**2 juillet 2021 à 11h30**

au 13, rue Pierre Leroux à Paris (75007)

L'avis préalable, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO n°64 du 28 mai 2021.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de Covid-19, en conformité avec les dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 et du décret n°2020-418 du 10 avril 2020, tels que modifiés et prorogés par l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 et le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021, l'Assemblée Générale Mixte du 2 juillet 2021 se tiendra à huis clos, hors la présence physique des actionnaires.

En conséquence, les actionnaires sont invités à ne pas demander de cartes d'admission et à voter à distance, avant l'Assemblée Générale, par correspondance ou par procuration en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou en donnant mandat à un tiers (pour voter par correspondance), selon les modalités précisées dans l'avis préalable, et à privilégier lorsque cela est possible les moyens de télécommunication électronique.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-61 du Code de commerce et à l'article 25 des statuts de la Société, la Société a décidé de permettre un mode de participation par des moyens électroniques de communication. Pour favoriser la participation à cette Assemblée, les actionnaires ont également la possibilité de transmettre leurs instructions de vote, donner pouvoir au président, désigner ou révoquer un mandataire, par Internet, préalablement à l'Assemblée sur le site VOTACCESS dans les conditions décrites dans l'avis préalable.

Par ailleurs, l'organisation d'une participation des actionnaires par voie de conférence téléphonique ou audiovisuelle n'a pas été jugée possible, compte tenu notamment, des difficultés techniques importantes attachées à l'authentification des actionnaires. Enfin, compte tenu de l'impossibilité pour la société JACQUES BOGART de diffuser en direct l'Assemblée Générale ni même en différé en raison de l'absence de



**GROUPE BOGART**

moyens techniques adaptés rendant impossible ou perturbant gravement cette retransmission, l'Assemblée Générale ne pourra pas être suivie par les actionnaires en direct ou en différé.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de JACQUES BOGART et sur le site internet de la société <http://www.groupe-bogart.com/investisseurs/assemblees-generales.html> ou transmis sur simple demande adressée à CACEIS Corporate Trust.

Tout actionnaire peut prendre connaissance des documents visés aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce au siège de la société pendant un délai minimum de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.

Les modalités de tenue de l'assemblée générale pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux. Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale sur le site de la Société.

#### Prochain rendez-vous

Groupe Bogart publiera son chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2021 le 29 juillet 2021

Site internet du Groupe [www.groupe-bogart.com](http://www.groupe-bogart.com)

#### CONTACTS

##### **GROUPE BOGART**

contact@jbogart.com

Tél. : 01 53 77 55 55

##### **ACTUS finance & communication**

Anne-Pauline PETUREAUX

Relations Analystes/Investisseurs

Tél. : 01 53 67 36 72

apetureaux@actus.fr

Manon CLAIRET

Relations Presse

Tél. 01 53 67 36 73

mclairret@actus.fr